



## Pommier / Poirier

**N°15**  
**14/06/2018**



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
NOUVELLE-AQUITAINE

### Animateur filière

Emmanuelle MARCHESAN  
**FDGDON 47**  
[e.marchesanfredonaqui@laposte.net](mailto:e.marchesanfredonaqui@laposte.net)

### Directeur de publication

Dominique GRACIET  
Président de la Chambre  
Régionale Nouvelle-Aquitaine  
Boulevard des Arcades  
87060 LIMOGES Cedex 2  
[accueil@na.chambagri.fr](mailto:accueil@na.chambagri.fr)

### Supervision

DRAAF  
Service Régional  
de l'Alimentation  
Nouvelle-Aquitaine  
22 Rue des Pénitents Blancs  
87000 LIMOGES

Edition **Sud Nouvelle-Aquitaine**  
Départements Sud 24/Sud 16/Sud 17/33/47

Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](http://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF  
[draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018)

Recevez le **Bulletin de votre choix GRATUITEMENT**  
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

## Ce qu'il faut retenir

### Pommier – Poirier

- **Tavelure** : la période à risque est terminée pour les parcelles indemnes de taches de tavelure.
- **Feu bactérien** : les parcelles sont à surveiller.
- **Carpocapse des pommes** : la période à risque élevé d'éclosions est en cours.
- **Tordeuse orientale** : la période à risque de pontes de la seconde génération est en cours.
- **Cochenilles** : la migration des jeunes larves est en cours pour la cochenille rouge du poirier et débute pour *Pseudococcus*.
- **Acariens rouges** : à surveiller.

*Reproduction intégrale  
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle autorisée  
avec la mention « extrait du  
bulletin de santé du végétal  
Nouvelle-Aquitaine  
Pommier/Poirier Edition Sud  
Nouvelle-Aquitaine N°15  
du 14/06/2018 »*

**ÉCOPHYTO**  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS



# Pommier - Poirier

## • Tavelure

D'après nos suivis de projections d'ascospores de tavelure à partir de lits de feuilles tavelées, les pluies orageuses de début juin (du 3 au 6 juin) ont vraisemblablement permis la projection des dernières ascospores issues des périthèces.

Ces pluies ont donné lieu à des niveaux de précipitations très variables et ont pu engendrer des contaminations sur la majorité des secteurs.

### Contaminations enregistrées sur la période du 31 mai au 6 juin

|    | Stations Météo      | Dates de contamination     | Gravité*    |
|----|---------------------|----------------------------|-------------|
| 47 | Beaupuy             | 06/06 à 21h au 07/06 à 05h | Légère      |
|    |                     | 04/06 à 19h au 06/06 à 07h | Grave       |
|    |                     | 31/05 à 20h au 01/06 à 04h | Légère      |
|    | Béquin              | 06/06 à 17h au 07/06 à 08h | Assez grave |
|    |                     | 03/06 à 17h au 06/06 à 11h | Grave       |
|    |                     | 02/06 à 19h au 03/06 à 06h | Légère      |
|    |                     | 31/05 à 19h au 01/06 à 06h | Légère      |
|    | Ste-Livrade-sur-Lot | 06/06 à 17h au 07/06 à 06h | Assez grave |
|    |                     | 05/06 à 17h au 06/06 à 07h | Assez grave |
|    |                     | 04/06 à 20h au 05/06 à 11h | Légère      |
|    |                     | 03/06 à 20h au 04/06 à 08h | Légère      |
|    |                     | 02/06 à 18h au 03/06 à 04h | Légère      |
| 33 | Les Leves           | 03/06 à 19h au 07/06 à 06h | Grave       |
|    | Quinsac             | 04/06 à 22h au 06/06 à 08h | Grave       |
| 24 | Port-Ste-Foy        | 05/06 à 20h au 06/06 à 07h | Légère      |
|    |                     | 03/06 à 20h au 05/06 à 07h | Grave       |
| 16 | Le Tâtre            | 03/06 à 18h au 06/06 à 07h | Grave       |

« - » : pas de contamination enregistrée sur la période interrogée

\* : les contaminations sont indiquées selon une gravité croissante : Légère < Assez grave < Grave

Les sorties de taches liées aux dernières contaminations primaires devraient être visibles en cette fin de semaine.

### Evaluation du risque

Pour les parcelles à inoculum faible et ne présentant pas de taches de tavelure (à vérifier au préalable par une inspection soignée des parcelles, notamment dans le haut des arbres), la période à risque est terminée.

Pour les parcelles où des taches sont observées, des contaminations secondaires sont possibles à partir des taches présentes sur les feuilles et/ou les fruits. Les pluies sont à prendre en compte pour la gestion de ces parcelles.

### Résistance tavelure



Les groupes *Venturia inaequalis* (tavelure) - Pommier – **CAPTANE / DITHIANON / SDHI** sont exposés à un **risque de résistance**. Si vous rencontrez des suspensions de résistances concernant ce bioagresseur, n'hésitez pas à nous contacter pour effectuer un prélèvement pour **analyse en laboratoire** : [a.kerebel@fredon-aquitaine.org](mailto:a.kerebel@fredon-aquitaine.org) / 06 09 20 70 60. Un seul prélèvement par famille de produit est possible en Aquitaine, assurez-vous donc des **bonnes**

**conditions d'applications** des produits phytosanitaires (stade phénologique, produit, adjuvant, matériel de pulvérisation, météo).

## • Maladies de l'épiderme

Les maladies de l'épiderme (maladies de la suie et des crottes de mouche) sont des maladies occasionnelles qui se manifestent généralement en fin de saison mais qui sont induites beaucoup plus tôt. Des périodes pluvieuses durant la période estivale favoriseraient l'expression des symptômes.

La maladie des crottes de mouche est due au champignon *Leptothyrium pomi*, elle se caractérise par la présence de petites taches rondes, groupées en amas de taille variable. La maladie de la suie, quant à elle, est due au champignon *Gloeodes pomigena*, elle se caractérise par la présence de plages noires superficielles plus ou moins étendues semblables à de la suie.

Dans les deux cas, les taches sont incrustées dans l'épiderme du fruit et ne s'éliminent pas au brossage.



**Maladie de la suie et des crottes de mouche**

(Crédit Photo : E.Marchesan – FDGDON 47)

### **Evaluation du risque**

Dans les parcelles sensibles, présentant régulièrement des dégâts, une anticipation des périodes pluvieuses peut être nécessaire pour contrôler ces maladies.

## • Oïdium

En parcelles sensibles, des symptômes sont régulièrement observés.

Des températures douces et une forte hygrométrie sont favorables au développement du champignon.

La gestion des parcelles vis-à-vis de l'oïdium doit s'effectuer en tenant compte de la sensibilité variétale et de l'importance des dégâts observés l'année dernière.

### **Evaluation du risque**

La période de pousse est une période à risque.

**Mesures prophylactiques** : elles sont à privilégier en supprimant et brûlant les rameaux atteints.

## • Feu Bactérien

Peu de symptômes ont été signalés jusqu'à présent.

### **Evaluation du risque**

Les conditions climatiques sont favorables à la bactérie.

Les symptômes caractéristiques du feu bactérien sont : des pousses qui se recourbent en crosse avec apparition de gouttelettes d'exsudat. Les feuilles, les bouquets floraux et les fruits atteints noircissent, se dessèchent et restent fixés sur l'arbre.

Dans les parcelles où des dégâts de feu bactérien ont été observés l'année dernière, il faut rester vigilant. **Des contrôles visuels sont indispensables** pour déceler rapidement toute manifestation de la maladie et **supprimer les symptômes le plus tôt possible** après leur apparition afin d'éviter de nouvelles contaminations. Le marquage des zones touchées au moyen de repères type « ruban de chantier » permet de suivre l'évolution ou l'extension des foyers. Les outils de taille devront être régulièrement désinfectés entre chaque coupe. Il est également recommandé de détruire par brûlage, le jour même, les bois taillés afin d'éviter de nouvelles contaminations par dispersion de la bactérie.



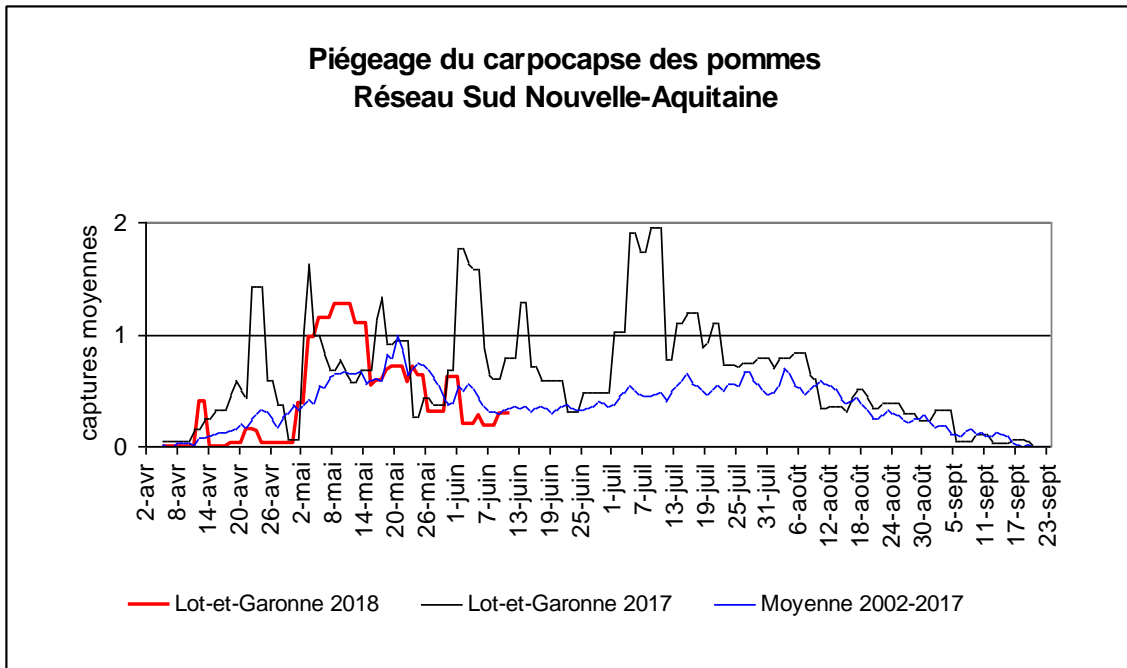
**Symptôme de feu bactérien**

(Crédit Photo : E.Marchesan – FDGDON 47)

*Le feu bactérien est un organisme de lutte obligatoire en tous lieux et de façon permanente (arrêté du 31/07/2000 modifié). La présence de tout symptôme doit être signalée au SRAL et la maladie impérativement éradiquée.*

- **Carpocapse des pommes**

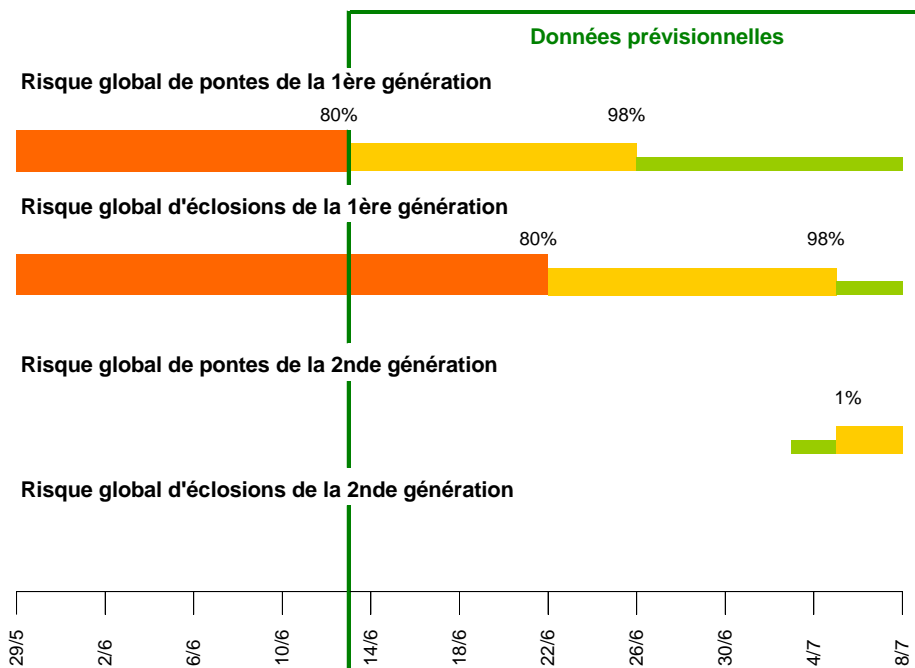
Sur notre réseau de piégeage les prises sont en diminution.



En parcelle à forte pression, le pourcentage de fruits avec dégâts a peu progressé au cours de ces deux dernières semaines.

**Données de modélisation** : selon les données du modèle de simulation, à ce jour, 75 à 85% du potentiel de pontes et 60 à 65% du potentiel d'éclosions de la première génération auraient été réalisés. Avec une hypothèse de températures conformes aux normales saisonnières (18 à 20°C de température moyenne journalière) pour les jours à venir, les éclosions pourraient rester soutenues jusqu'aux 22-26 juin. Le second vol pourrait débuter à compter des 3-6 juillet.

**Données de modélisation Carpacapse des pommes**



**Evaluation du risque**

La période à risque élevé d'éclosions est en cours.

**Mesures alternatives :** la gestion des parcelles peut être raisonnée par la méthode de la confusion sexuelle.

Une surveillance régulière des dégâts sur fruits est cependant nécessaire, un minimum de 1000 fruits par parcelle doit être observé en veillant à ce que les fruits groupés en bouquets, les bordures et le haut des arbres soient bien représentés dans l'échantillon observé. La période de l'éclaircissage manuel est également propice pour noter d'éventuels dégâts.

### Pose des bandes pièges pour le suivi des populations du carpocapse des pommes

En complément du contrôle visuel de niveau d'attaque (comptages réalisés sur 1000 fruits) en fin de générations, les bandes-pièges permettent d'estimer les populations de larves diapausantes qui passeront l'hiver et donneront les papillons du premier vol de l'année prochaine.



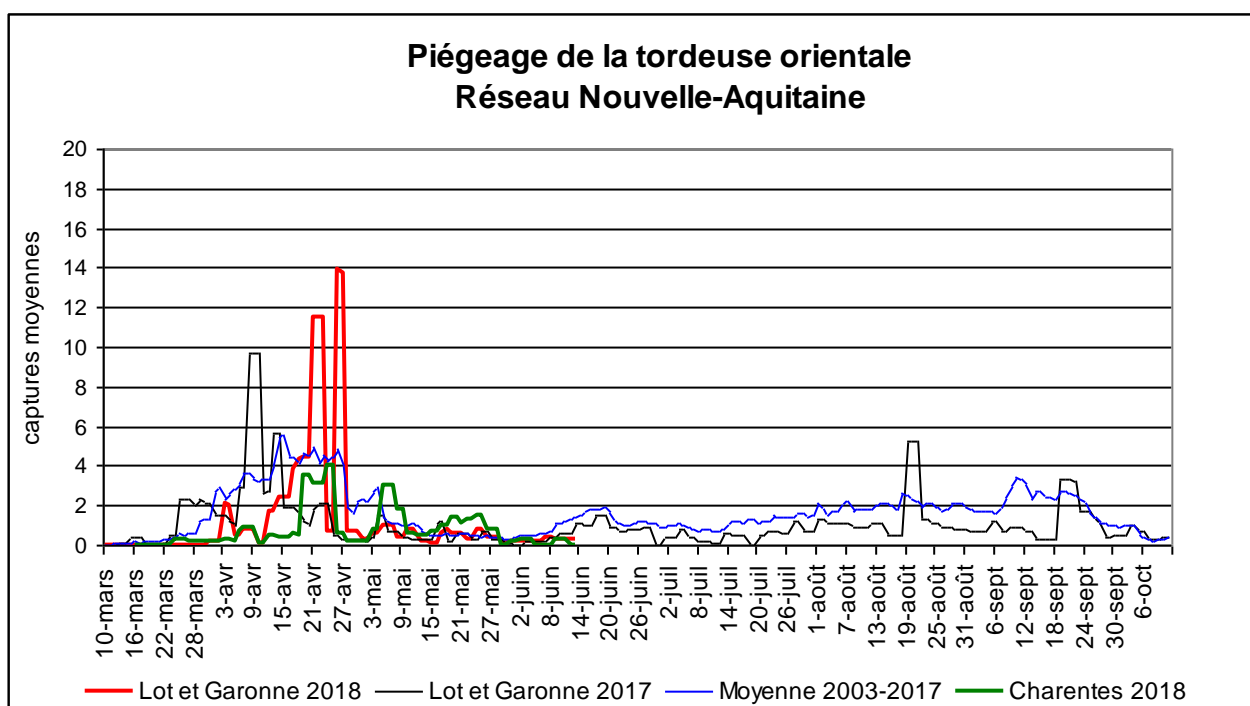
Les bandes sont constituées de 2 couches de carton ondulé (environ 12 à 15 cm de large sur 40 cm de long), protégées éventuellement par un grillage en polyéthylène (pour éviter la dégradation des bandes et la prédation des larves par les oiseaux). Les bandes sont placées sur le tronc des arbres à 20-30 cm du sol. Pour une bonne estimation des populations, il faut 40 bandes par parcelle (jusqu'à 2-3 ha). Les bandes sont réparties au hasard : 30 dans le verger et 10 sur les arbres de bordure.

Au moment du relevé, la présence de 0,5 à 1 larve en moyenne par bande est l'indice d'une population potentiellement importante pour l'année suivante.

La pose des bandes pièges peut-être réalisée dès à présent. Elles seront relevées en fin de saison (octobre-novembre).

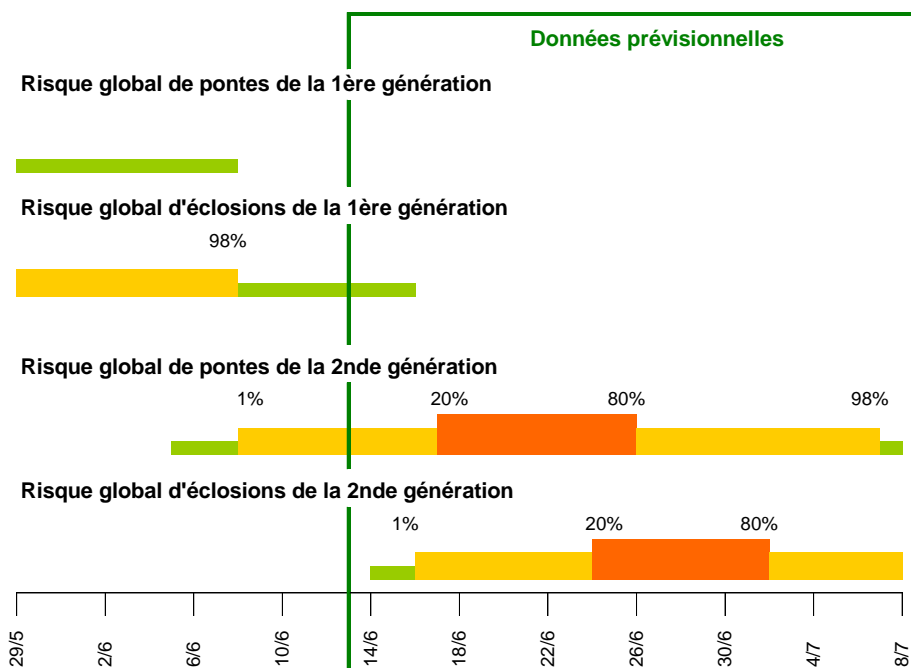
### • Tordeuse orientale

Sur notre réseau de piégeage, les captures restent faibles.



**Données de modélisation :** selon les données du modèle de simulation, le second vol a débuté et à ce jour, près 8% du potentiel de pontes et 0.2% du potentiel d'éclosions de la seconde génération auraient été réalisés. Avec une hypothèse de températures conformes aux normales saisonnières (18 à 20°C de température moyenne journalière) pour les jours à venir, en secteur précoce, les pontes de la seconde génération pourraient s'intensifier à partir des 16-18 juin et les éclosions à partir des 23-25 juin. Ces dates sont à retarder de 3 à 4 jours pour les secteurs plus tardifs (Dordogne, Charentes).

## Données de modélisation Tordeuse Orientale



### Evaluation du risque

La période à risque de pontes de la seconde génération est en cours.

**Mesures alternatives :** la gestion des parcelles vis-à-vis de la tordeuse orientale peut être raisonnée par la méthode de la confusion sexuelle. Une surveillance régulière des dégâts sur fruits est cependant nécessaire.

### • Tordeuses de la pelure

Sur notre réseau de piégeage, les captures sont faibles pour Capua et restent régulières pour *Pandemis* sur le secteur des Charentes.

#### Seuils indicatifs de risque à partir du piégeage :

- Pour Capua : 40 captures en 3 relevés consécutifs sur 7 jours.
- Pour *Pandemis* : 50 captures et plus dans les 18 jours suivant la capture du premier papillon.

En l'absence de piégeage, un contrôle visuel régulier des parcelles peut être réalisé. La période de l'éclaircissage manuel est propice pour noter d'éventuels dégâts.

**Seuil indicatif de risque :** 5% d'organes attaqués.

La gestion des parcelles vis-à-vis des tordeuses de la pelure est à réaliser en association avec le caropocapse des pommes.

### • Puceron cendré

De nombreux repiquages de pucerons cendrés ont été observés mais depuis la semaine dernière, le pourcentage de pousses colonisées ne progresse plus et dans certains cas une régulation efficace a été effectuée par les auxiliaires.

La période de migration des formes ailées vers la plante hôte secondaire (le plantain) est en cours.

### Evaluation du risque

Le risque sur fruit devient moins important.

**Seuil indicatif de risque :** la simple présence de ce puceron constitue le seuil de nuisibilité.

## • Puceron lanigère

Sur la majorité des parcelles peu de foyers sont actuellement observés.

L'hyménoptère parasitoïde du puceron lanigère *Aphelinus mali* est observé au niveau des foyers ainsi que la présence de pucerons parasités (momies noires).

**Seuil indicatif de risque :** 10% de rameaux colonisés par le puceron lanigère. Ce seuil pourra être relevé à 20% en présence d'*Aphelinus mali*.

## • Puceron vert

La présence de pucerons verts est observée sur jeunes pousses.

Ces pucerons ont peu d'incidence sauf dans le cas de pullulation pouvant entraîner une production importante de miellat et le développement de fumagine sur fruits. Une gestion spécifique de ces pucerons n'est en général pas nécessaire.

**Seuil indicatif de risque :** 15% de pousses occupées par du puceron vert pour les jeunes vergers. Pour les vergers en production, la présence de miellat constitue le seuil de nuisibilité.

## • Cécidomyie des feuilles

Sur notre réseau de piégeage, les captures sont en nette hausse depuis la semaine dernière, le second vol est en cours.

Quelques dégâts (feuilles qui restent enroulées longitudinalement) sont observés en parcelles de pommiers et de poiriers.

Ce ravageur a peu d'incidence en verger adulte mais il est problématique sur jeunes vergers et sur jeunes sur-greffages.

**Mesures prophylactiques :** Des mesures prophylactiques sont envisageables en coupant et brûlant les feuilles enroulées contenant ce ravageur.



**Dégât de cécidomyie des feuilles**  
(Crédit Photo : E.Marchesan – FDGDON 47)

## • Psylle du poirier

Dans nos parcelles de référence, on observe des individus à tous les stades et le développement de fumagine.

**Seuil indicatif de risque :** à cette période de l'année, le seuil de nuisibilité est de 10-20% de pousses occupées par de jeunes larves. En présence de punaises prédatrices telles que *Anthocoris* et *Orius* (15-20 individus pour 50 frappages), ce seuil est porté à 30%.

**Mesures prophylactiques :** afin de limiter le développement de ce ravageur en saison, il est important de maintenir un bon équilibre végétatif en réalisant une taille adaptée et une fertilisation raisonnée pour éviter les excès de végétation qui lui sont favorables. La faune auxiliaire du verger (punaises prédatrices) nécessaire à la réduction des populations de psylles doit être préservée notamment en conservant un environnement favorable.

La suppression des gourmands en situation poussante peut-être envisagée pour diminuer l'attractivité vis-à-vis du psylle.

## • Tigre du poirier

Le tigre du poirier *Stephanitis pyri* est un ravageur secondaire qui peut engendrer des dégâts importants (dessèchement et chute des feuilles, miellat) en parcelles de pommiers et de poiriers conduites en agriculture biologique.

Les éclosions sont en cours.

## • Cochenilles

**Cochenille rouge du poirier :** la migration des jeunes larves est en cours.

**Pseudococcus :** les éclosions débutent. Les premières jeunes larves ont été observées cette semaine au niveau de l'œil d'un jeune fruit.

## Evaluation du risque

La période à risque est en cours pour la cochenille rouge du poirier et débute pour *Pseudococcus*.

**Mesures prophylactiques :** L'élimination des branches les plus envahies ainsi qu'un décapage mécanique à la lance et/ou par brossage des charpentières et des troncs permettent d'éliminer une partie des cochenilles.

### • Acariens rouges

Les populations d'acariens rouges observées actuellement en vergers sont globalement faibles. On note régulièrement la présence d'acariens prédateurs.

## Evaluation du risque

Les conditions moins humides et chaudes annoncées pour la semaine à venir pourraient être favorables aux remontées des populations d'acariens. Les parcelles sont à surveiller.

**Seuil indicatif de risque :** en saison, le seuil est de 40% de feuilles occupées par une forme mobile d'acarien rouge sur poirier et 60% sur pommier. En présence de phytoséides (au minimum 30% de feuilles occupées), ce seuil peut être porté jusqu'à 80%.

### • *Metcalfa pruinosa*

En parcelle de référence, on observe la présence de jeunes larves (stade L1 à L3).

**Mesures prophylactiques :** afin de limiter son extension, les mesures prophylactiques telles que le débroussaillage des environs très propices (bords des cours d'eau avec ronces et orties...) et le broyage des adventices sont à privilégier.

La gestion des parcelles vis-à-vis de *Metcalfa* s'effectue sur les jeunes stades larvaires (stades L1-L2).

### • Punaises

Quelques dégâts de punaises sur fruits (cuvette avec méplat dans le fond) sont observés. Ces déformations sont engendrées par les piqûres réalisées sur jeunes fruits après nouaison.

### • Auxiliaires

Nous observons régulièrement la présence d'auxiliaires : syrphes, coccinelles, chrysopes ainsi que des cantharides, des punaises mirides et des hyménoptères parasitoïdes de pucerons.



Cantharide



Pucerons parasités



Larve de punaise *Heterotoma*

(Crédit Photos : E.Marchesan – FDGDON 47)

**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Pommier/Poirier – Edition Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes :** Aquifruit, CDA17, CDA 24, CDA 47, FDGDON 47, FREDON Aquitaine, LDA 33, Les 3 domaines, Rouquette, SDA Bouglon, SICA Castang, Valprim

**Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).**

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".